



**Règlement
Swiss Regio Cup
2024**

1. Compétitions

Swiss Regio Cup

La Swiss Regio Cup est composée de trois journées de compétition avec deux courses et d'une journée de finale avec deux courses. Les courses peuvent être disputées sous forme de super-G, de slalom géant ou de slalom ; quatre courses de slalom géant au moins doivent être disputées. Les courses de la Swiss Regio Cup peuvent prendre la forme de courses A, B ou C régionales. Pour la Swiss Regio Cup, ces courses sont validées dans les catégories Swiss Regio Club prescrites.

Finale de la Swiss Regio Cup / Championnats suisses amateurs

Les épreuves de la journée de finale (troisième dimanche du mois de mars, 2024 exceptionnellement le quatrième dimanche de mars) doivent être disputées sous forme de slalom géant. La septième course (Swiss Regio Cup ordinaire) et la huitième course (épreuve finale de la Swiss Regio Cup et Championnats suisses amateurs) se déroulent le jour de la finale. En cas de besoin, les courses peuvent être échangées avant le départ de la journée finale.

Ordre de départ : Femmes : C1–C11, puis Élite + U18 + U21 + Femmes 1+2
Hommes : B6–B13, puis A1–A5, puis Élite + U18 + U21 + hommes 1+2
Les 15 meilleurs selon la liste des points de chaque groupe de concurrents seront tirés au sort.

2. Régions des compétitions

Swiss Regio Cup

Les compétitions doivent être réparties entre les régions Suisse romande, Suisse centrale et Suisse orientale. Ces journées de compétitions doivent, dans la mesure du possible, être combinées avec une autre compétition régionale le samedi ou le dimanche.

Finale de la Swiss Regio Cup / Championnats suisses amateurs

La journée de la finale des Championnats suisses amateurs est attribuée chaque année à une région différente en fonction des candidatures.

Participation

La participation à la Swiss Regio Cup est ouverte à tous les athlètes à partir de la catégorie U18 et titulaires d'une licence de ski alpin Swiss-Ski valide.

3. Catégories

La Swiss Regio Cup est disputée pour les catégories suivantes.

Femmes	Hommes
U18	U18
U21	U21
Femmes 1 à Femmes C3	Hommes 1 à Hommes A3
Femmes C4 à Femmes C11	Hommes A4 à B13

4. Classement

Swiss Regio Cup

Les points des quatre meilleures courses de Swiss Regio Cup plus les courses de la Swiss Regio Cup du jour de la finale sont pris en compte pour le classement final. En cas d'égalité de points entre des athlètes sur une place de podium après la dernière course (rangs 1 à 3), le classement de l'ultime course de la finale de la Swiss Regio Cup sera déterminant pour le classement final.

Championnats suisses amateurs

Voir le Règlement des Championnats suisses amateurs et la Convention d'organisation.

5. Points

Les points de la Swiss Regio Cup sont répartis par catégorie comme suit :

Rang	Points	Rang	Points
1	100	9	25
2	80	10	20
3	60	11	15
4	50	12	10
5	45	13	10
6	40	... à l'arrivée	10
7	35	DNF	5
8	30	DNS	0

6. Prix

Swiss Regio Cup

Le pavillon des prix contient des prix équivalents par catégorie. Les athlètes les mieux classés au général peuvent choisir les prix en premier. Des prix sont disponibles pour les premiers 30% des athlètes par catégorie. Si le nombre des athlètes est très faible, des prix sont distribués au moins aux trois premiers (aucune distribution de prix séparée pour la finale).

Si deux courses ont lieu (2x frais d'inscription), deux remises de prix doivent également être organisées.

Dans la mesure du possible, un petit cadeau doit être remis à chacun lors de la remise des dossards.

Championnats suisses amateurs

Médailles pour les rangs 1 à 3. Tous les participants reçoivent un prix souvenir.

7. Calendrier des courses

Les compétitions entrant en considération pour la Swiss Regio Cup sont sélectionnées chaque année par un comité composé de représentantes et représentants du groupe de travail Sports de compétition régional et le

chef COC. Les organisateurs intéressés peuvent soumettre leur candidature au responsable du calendrier ski alpin de Swiss Ski jusqu'à fin mai.

Une journée de course supplémentaire est définie en tant que date de remplacement fixe, laquelle sera prise en compte en cas d'annulation d'une épreuve de Swiss Regio Cup.

En 2024, le skicross sera intégré au calendrier de la Swiss Regio Cup en tant qu'événement test, mais sans classement dans la Swiss Regio Cup.

8. Exigences posées à l'organisateur

Swiss Regio Cup

Sous réserve de dispositions divergentes du présent Règlement, le Règlement des compétitions de Swiss Ski s'applique pour l'organisation et la tenue des compétitions.

Le logo de la Swiss Regio Cup doit être placé en haut à gauche dans l'en-tête de la publication de l'événement, de la liste de départ et du classement. La désignation « Swiss Regio Cup » doit apparaître comme premier titre.

Au terme de la course de Swiss Regio Cup, l'organisateur adresse un bref compte-rendu avec photo à medien@swiss-ski.ch.

Championnats suisses amateurs

Voir le Règlement des Championnats suisses amateurs et la Convention d'organisation.

Les proclamations des résultats des Championnats suisses amateurs et de la Swiss Regio Cup auront lieu simultanément dans le cadre de la journée de finale.

Présence Swiss-Ski

Swiss-Ski bénéficie d'une présence de base avec les sponsors de la Fédération à un emplacement central et bien en vue, conformément à la liste suivante :

- 1 drapeau Swiss-Ski / 1 drapeau Sunrise / 1 drapeau par sponsor de la Fédération
- 1 banderole Swiss-Ski / 1 banderole Sunrise / 1 banderole par sponsor de la Fédération



L'organisateur connaît les segments de marché dans lesquels opèrent les principaux sponsors de Swiss Ski et en tient compte. En cas de chevauchements éventuels, il convient de se concerter préalablement avec Swiss-Ski. En ce qui concerne les autres segments de marché, l'organisateur est libre (la publicité pour le tabac et l'alcool est exclue).

9. Indemnités Swiss-Ski

Pour autant que les dispositions du présent Règlement soient respectées, l'organisateur est indemnisé à hauteur de CHF 1000 (CHF 500 par compétition).

Si une compétition doit être annulée avant le jour de la course, il n'y a aucun droit à une indemnisation. En cas d'annulation d'une compétition le jour de la course, l'indemnité complète est versée par compétition.

10. Dispositions finales

Les modifications du présent Règlement demeurent réservées. Elles sont décidées par la COC et le groupe de travail Sport de compétition régional.

15 septembre 2023, Worblaufen / COC